

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 26 FEV. 2008

TÉLÉDOC 246
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

N° 2MPAP-08-346

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT
À L'ATTENTION
DES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIÈRES
ET DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES

Objet : Projet de loi de finances pour 2009 : conférences « performance » et volet « objectifs et indicateurs 2009 » du débat l'orientation budgétaire

**PJ : 1 dossier technique « performance » (comportant les annexes 1 à 6)
5 annexes complémentaires (annexes 7 à 11)**

La préparation du volet « performance » du budget 2009 revêt une importance particulière pour conforter la dimension de pilotage par la performance de la réforme budgétaire engagée ces dernières années, et en améliorer la visibilité dans le cadre du premier budget pluriannuel.

Les projets annuels de performances (PAP) des programmes dont vous avez la responsabilité doivent traduire vos engagements en terme de résultats, en contrepartie de la globalisation de vos moyens. Pour chaque programme, vous y présenterez la stratégie d'amélioration de l'efficacité de votre action, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la mesure des résultats.

Nous devons poursuivre encore nos efforts de lisibilité de ces éléments dans les documents budgétaires remis au Parlement afin de garantir un niveau élevé de transparence et d'information budgétaire.

Trois rendez-vous avec le Parlement vont rythmer ces travaux relatifs à la performance :

- Pour la loi de règlement, l'analyse de l'exécution 2007 des indicateurs de performance figurant dans les rapports annuels de performances déposés avant le 1^{er} juin ;
- Pour le débat d'orientation budgétaire, la présentation par le Gouvernement de la liste des missions et des programmes avec leurs objectifs et leurs indicateurs de performance envisagés pour le PLF 2009 (tome 2 du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques).
- Pour le PLF 2009, la présentation des projets annuels de performances de chaque programme du budget de l'État, annexés au projet de loi de finances pour 2009.

Comme annoncé, des conférences « performance » se tiendront fin mars (du 17 au 28) entre la direction du budget et vos services.

Ces conférences permettront de passer en revue les objectifs et indicateurs des programmes, d'analyser les résultats 2007, et d'engager une discussion sur la fixation de vos cibles de résultats pour 2009.

Au travers de vos échanges, il conviendra de trouver un équilibre entre la poursuite de l'amélioration de la qualité des objectifs et indicateurs qui peut justifier des ajustements, la définition cette année d'une stratégie de performance pluriannuelle pour 2009-2011, et la nécessaire stabilité temporelle des objectifs et des indicateurs.

Nous devons prendre en compte les décisions du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques, qui constituent autant d'opportunités de recentrer les objectifs de chaque programme en fonction des orientations de la RGPP.

La prise en compte des orientations stratégiques issues de la RGPP doit ainsi permettre un recentrage et une réduction significative du nombre d'objectifs et d'indicateurs.

Le Gouvernement s'est engagé à ce que 95 % des indicateurs soient renseignés en prévision, que 65 % des indicateurs aient une année-cible à 2011 et au-delà, et que leur classement par catégorie se répartisse (dans une logique de stabilité) entre 44% pour l'efficacité, 23 % pour la qualité et 33 % pour l'efficience. Cet engagement porte à présent sur l'ensemble du budget de l'État. Je compte sur vos efforts pour améliorer la qualité du volet performance des documents budgétaires.

Pour le choix des objectifs, des indicateurs et des cibles de résultat, vous tiendrez compte des observations formulées par le Parlement lors de la discussion du PLF 2008, des recommandations de la Cour des comptes et du Comité interministériel d'audit des programmes, des principes partagés figurant dans le Guide de la performance, du retour sur expérience de la déclinaison de la performance dans vos budgets opérationnels de programme, du retour d'expérience des résultats 2007, et des orientations des chefs de file des politiques transversales auxquelles vous contribuez. **Vous veillerez également à tenir compte des orientations de la RGPP, et des lettres de mission des ministres et des tableaux de bord associés.**

Les améliorations de la performance des PAP 2009 devront principalement porter sur les points suivants :

- Présenter une stratégie de performance qui, affichant les priorités, articule les objectifs, et donne un sens à la démarche de performance de votre programme,
- Recentrer vos objectifs et indicateurs sur les principaux enjeux du programme afin de rendre plus lisibles les PAP,
- Poursuivre le travail de convergence vers une définition commune des indicateurs portant sur les fonctions support (bureautique, GRH, immobilier), qu'ils soient indicateurs de performance, qu'ils soient présentés dans la JPE du PAP, ou bien qu'ils restent internes au programme
- Continuer à améliorer la lisibilité des objectifs et des indicateurs,
- S'engager sur des cibles de résultats traduisant une amélioration de la performance de votre programme.

La direction du budget veillera au respect de ces principes et de ces priorités indispensables pour améliorer la qualité des projets annuels de performances. Les travaux relatifs à la performance se dérouleront selon la procédure détaillée dans le dossier technique joint.

Cette année nous vous proposons d'exploiter les conférences « performance » pour anticiper les travaux de l'été 2008 sur certains autres aspects du PLF, comme il a été indiqué aux directeurs des affaires financières le 25 janvier dernier. A cet effet, nous précisons ensemble :

- la **liste des opérateurs rattachés** au programme ; en revanche les données relatives au budget et aux effectifs de ces opérateurs seront détaillées ultérieurement, comme les années précédentes.

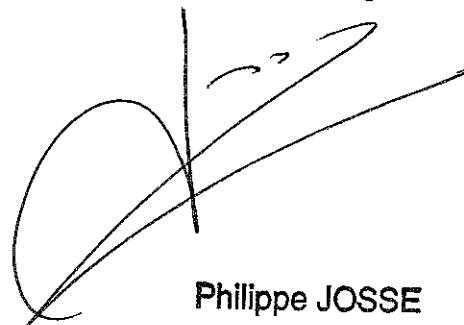
Cette anticipation du travail de constitution et d'actualisation de la liste des opérateurs pour le PLF 2009 est destinée à alléger les conférences de budgétisation dans un contexte d'élaboration du budget pluriannuel. A cet effet vous transmettez un dossier spécifique « opérateurs » par programme, qui fera l'objet d'échanges entre la direction du budget et vos services lors de la conférence de performance (cf. annexe 7).

Ainsi nous répondrons aux demandes de fiabilisation et de justification du périmètre des opérateurs, exprimées par la Cour des Comptes lors de la certification des comptes de l'État pour 2006 et des travaux en cours pour la certification des comptes 2007.

- le **schéma de déversement de la CAC** du programme et les règles de ces déversements (fiche explicative), dont l'évaluation sera faite également ultérieurement.
- la **liste des grands projets informatiques** qui seront détaillés (fiche Mareva) dans la JPE du programme
- la **présentation des dépenses fiscales** à enjeux élevés, qui seront, dans la continuité du travail engagé pour les RAP 2007, présentées dans les PAP 2009. Ceci ne concerne, à ce stade, que les treize dépenses fiscales qui sont listées dans la circulaire 1BRE 08-080 du 30.01.08. Le travail à accomplir sera indiqué directement aux ministères concernés.
- la **liste des PPP les plus importants validés** qui seront présentés dans la JPE du programme.
- les éventuelles modifications de la liste et des **intitulés des actions** du programme, dont la ventilation chiffrée sera faite ultérieurement.

Je vous remercie de votre implication personnelle et de celle de vos services dans cet exercice.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE